

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3578

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 8°

objet : **Avenants aux conventions-cadre triennales (2001-2003) de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de renforcement de la Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) issu du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise pour les années 2000 à 2006, il est proposé la signature d'un avenant aux conventions-cadre triennales 2001-2003, signées le 15 juin 2001 par les différents partenaires et approuvées, le 27 mars 2001, par le conseil de Communauté, pour les communes de Lyon 3°, les quartiers Moncey et Voltaire et de Lyon 8°, les quartiers Etats Unis, Langlet, Santy et Mermoz.

L'objet de ces avenants est la prolongation de la durée de validité des conventions-cadre jusqu'au 31 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2000-5604 et n° 2001-6490, respectivement en date des 10 juillet 2000 et 27 mars 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants à passer aux conventions-cadre triennales (2001-2003) relatives aux actions de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur les quartiers des 3° et 8° arrondissements de Lyon afin de prolonger leur validité jusqu'au 31 décembre 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer ces avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,